

PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune convoqué le douze juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Simone VALOT, Maire.

Etaient présents : Claire CASENOVE, Alain CUSSEY, Jean-Marie DALOZ, Marilyne FONTANIER, Christine HUMBERTJEAN, Isabelle KERN, Mathieu LINIGER, Didier PICOT, Jean-Noël VALLET, Irène VANDELLE et Simone VALOT.

Etaient absents : Yves AL-GHAZI, Marc CHEVASSU, Maxime GIRARDOT et Aurélien SPRICH.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 - 14 du Code des Communes à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

M. Alain CUSSEY ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de la séance du 07 mai 2025
 2. Vente de bois à LB FORET
 3. Projet de plan de Mobilité Simplifié (PDMs) du territoire LoueLison
 4. Recensement population 2026
 5. Convention CEPOM avec les Francas pour le service périscolaire
 6. Questions diverses : travaux de voirie, concert école Musicaloue le 26/06/2025...
-

Le quorum étant atteint, Madame la Maire déclare la séance ouverte.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 07 mai 2025

Le conseil approuve le compte-rendu à 11 voix Pour.

2. Vente de bois à LB FORET

DCM n° 2025/020 Mme La Maire informe le conseil qu'une offre de vente de branchages et chablis dans diverses parcelles de la forêt communale a été proposée, c'est la SARL LB FORET qui a fait la meilleure offre à savoir 4€ TTC du stère soit 320€ TTC pour 80 stères. Mme la maire propose d'accepter cette offre.

Le conseil accepte à 11 voix pour cette offre LB FORET.

3. Projet de plan de Mobilité Simplifié (PDMs) du territoire LoueLison

DCM n° 2025/021

Après échanges avec Mme Le maire, Mrs Jean-Marie DALOZ et Mathieu LINIGER Adjoints sur le projet de PDMs Loue Lison, les conseillers ont adoptés le projet à 9 voix pour et 2 abstentions. Ci-dessous la délibération :

*Vu le Code des Transports, notamment ses articles L1214-1 et suivants relatifs aux Plans de Mobilité,
Vu la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019,
Vu la délibération n°45/21 du 23 mars 2021 de la CCLL validant la prise de compétence mobilité en adoptant le statut d'Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son territoire,
Vu l'action - O4A1-4.1.23 du PCAET de la CCLL « Élaborer un Plan de Mobilité Rural »,
Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes Loue Lison en date du 15 avril 2025 arrêtant le projet de Plan de Mobilité Simplifié et le soumettant à l'avis des partenaires,*

A la suite de la prise de compétence d'autorité organisatrice de la mobilité, la Communauté de Communes Loue Lison a lancé en janvier 2022 une démarche d'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) au sens de l'article L1214-36-1 du Code des transports afin de planifier sa politique en matière de mobilité sur son territoire.

Le PDMS, véritable outil de planification, définit une stratégie et une politique de mobilité à court, moyen et long termes. Il vise à promouvoir les transports en commun, les modes actifs et les alternatives à l'autosolisme sur le territoire de la CCLL.

Ce plan a été élaboré en concertation avec les communes, les partenaires institutionnels, les élus, les techniciens et un panel de citoyens engagés dans plusieurs ateliers de travail.

Le projet de Plan de Mobilité Simplifié comprend :

- Une synthèse du diagnostic territorial ;
- La stratégie définie par les ateliers de concertation ;
- Le Plan d'Actions articulé en **6 axes stratégiques et 11 actions opérationnelles**.

Axe 1 : Agir sur l'offre de transport en commun

- **Action 1** : Engager des discussions avec la Région Bourgogne Franche-Comté afin d'améliorer l'offre de transport collectif sur le territoire
- **Action 2** : Étudier la mise en place d'une offre de TAD sur le périmètre de la CCLL

Axe 2 : Lutter contre l'autosolisme

- **Action 3** : Densifier le maillage d'aires de covoitage sur le territoire
- **Action 4** : Expérimenter des lignes de covoitage dynamiques en direction des principales destinations des actifs

Axe 3 : Coordonner

- **Action 5** : Identifier et aménager des points de rencontre mobilité permettant d'interconnecter les offres de mobilité

Axe 4 : Communiquer

- **Action 6** : Créer un guide numérique / plateforme de la mobilité sur le territoire pour rassembler et faire connaître les offres de mobilité
- **Action 7** : Accompagner les entreprises dans leurs programmes d'écomobilité à destination de leurs salariés
- **Action 8** : Structurer un programme d'écomobilité scolaire autour du programme « Savoir Rouler à Vélo » pour apprendre les bonnes pratiques et se déplacer en toute autonomie

Axe 5 : Inciter les communes

- **Action 9** : Développer la pacification et le stationnement vélo pour faciliter et sécuriser la circulation des modes doux

Axe 6 : Anticiper les besoins futurs

- **Action 10** : Favoriser le télétravail, les tiers-lieux et/ou l'émergence d'espaces de coworking aux abords des principaux lieux d'intermodalité de la CCLL
- **Action 11** : En lien avec Territoire d'Energie 25, développer le réseau d'IRVE accessible au public sur le territoire

Conformément aux articles L1214-36-1 et R1214-12 du Code des Transports, la Commune de LIESLE est invitée à exprimer son avis sur ce projet dans un délai de 3 mois à compter de la transmission. Il est précisé qu'au terme de la consultation de l'ensemble des personnes publiques associées, le projet de PDMS sera soumis à l'avis du public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : émet un avis favorable au projet de Plan de Mobilité Simplifié tel que présenté par la Communauté de communes Loue Lison.

Vote 9 pour et 2 abstentions.

La présente délibération a été adoptée en séance publique le 17 juin 2025, et sera transmise à la Communauté de Communes Loue Lison pour prise en compte.

4 Recensement population 2026

Information : Le prochain recensement de notre commune déroulera entre le 15 janvier et le 14 février 2026. Afin de mettre en œuvre la préparation et la réalisation de l'enquête avec l'agent recenseur, après réflexion, je vous informe que j'ai désigné M. Jean-Marie DALOZ. Il devra participer aux journées de formation avant l'enquête, préparer l'enquête et encadrer l'enquêteur.
Une publicité sera prochainement réalisée pour l'agent recenseur.

5. Convention CPOM avec les Francas pour le service périscolaire

DCM N° 2025/022 - *Mme Marilyne FONTANIER Adjointe explique aux conseillers que le marché qui liait la commune aux les Francas du Doubs pour le service périscolaire prend fin au 31/08/2025. Après plusieurs rencontres avec les Francas la proposition d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens 'CPOM' est proposée pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 décembre 2028 soit 3ans et 4 mois.*

La période des 4 mois est celle du 1^{er} septembre au 31 décembre 2025, un budget prévisionnel de 29633 € est présenté, puis un budget et bilan comptable se fera annuellement, la facturation se fera mensuellement à la commune.

Ce CPOM a pour objectif d'organiser et d'animer les accueils périscolaires (matin et soir) ainsi que la restauration scolaire du midi en lien avec le calendrier scolaire.

Afin de respecter le taux d'encadrement des enfants, pour la restauration le midi, la commune met à disposition l'Atsem de l'école de 11h35 à 13h20.

Le conseil, après discussions accepte à 11 voix pour le CPOM.

8. Questions Diverses.

- Travaux de voirie :

Mme la Maire avec M. LINGER informe le conseil qu'il a été reçu en mairie divers devis pour les travaux de voirie dans le village, il a été retenu ceux ci-dessous :

<u>Travaux</u>	<u>estimatifs TTC</u>	<u>devis TTC</u>
----------------	-----------------------	------------------

Plateaux BP2025 :	39 000€ --	devis COLAS :	29 506 €
Marquage au sol BP 2025 :	16 400 € --	devis SNM :	15 321 €
Marquage sécurité BP 2025 :	7 500 € --	devis SNM	6 170 €
Feux tricolores BP 2025 :	32 200€ ---	devis SNM :	31 177 €
Chemin de Touillon BP 2025 :	41 000€ --	devis EUROVIA :	34 027 €
	TOTAL 136 100€	TOTAL	110 031 €

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 23h15.

Liste des délibérations de la séance du 17 juin 2025

<u>NUMERO</u>	<u>INTITULÉS</u>
2025/020	Vente de bois à LB FORET
2025/021	Projet de plan de Mobilité Simplifié (PDMs) du territoire Loue Lison
2025/022	Convention CPOM avec les Francas pour le service périscolaire

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
CUSSEY Alain Secrétaire		VALOT Simone Maire	

